

Des changements au CNRAA

Le CNRAA quitte ses locaux de Nancy pour intégrer la direction territoriale Ile-de-France de Réseau Canopé à Vanves dans les Hauts-de-Seine. Axel Mambole en devient le nouveau responsable et Laurence Denis assurera la gestion des contenus.

ACTUALITÉS

Zoom sur la réforme de l'apprentissage

Présentation de la feuille de route

Le Premier ministre a présenté, le 25 octobre 2017, la feuille de route de [la réforme de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage](#). Concernant l'apprentissage, l'objectif est de mieux informer les jeunes et leurs familles sur les débouchés en termes d'insertion dans l'emploi. Il est aussi question de mettre les entreprises au cœur du dispositif pour leur



permettre de proposer davantage d'offres d'apprentissage. La taxe d'apprentissage et les aides à l'apprentissage seront réformées pour répondre aux besoins à court et à moyen termes des entreprises.

Lancement de la concertation nationale

En préalable aux évolutions attendues dans la feuille de route, [une concertation nationale sur l'apprentissage](#) a été lancée le 10 novembre 2017 par Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Elle devra déboucher sur la remise d'un rapport à la ministre du travail fin janvier 2018 et sur un projet de loi au printemps. Durant ces trois mois, les participants (partenaires sociaux, chambres consulaires, régions et experts...) auront pour objectif d'augmenter le nombre de places offertes à l'apprentissage et d'améliorer son attractivité auprès des jeunes et des entreprises.

[Infographie de la concertation](#)

La concertation nationale sur l'apprentissage comprend quatre groupes de travail :

- Parcours et statut de l'apprenti
- Entreprises et apprentissage
- Gouvernance et financements
- Offre de formation et de certification

L'apprentissage au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les centres de formation d'apprentis accueillent 412 300 apprentis, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2015. Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement secondaire se stabilisent après une baisse continue depuis 2008, tandis que la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se poursuit (+ 5,9 % contre + 3,8 % en 2015). Le nombre d'entrées en apprentissage est en progression en 2016 (+ 2,3 %). Les entrées à l'issue de la classe de troisième baissent de 1,4 %. Le poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans remonte de 0,1 point.

Accéder [à la note d'information de la DEPP n°23 d'octobre 2017](#).

Deciday, une journée nationale pour découvrir les métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, des Loisirs et des activités du Tourisme.



Le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et le FAFIH (fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière), organisme paritaire collecteur agréé de l'hôtellerie, la restauration, des loisirs et des activités du tourisme, lancent un rendez-vous annuel : Deciday. Chaque troisième jeudi du mois de janvier sera désormais consacré à l'information et la promotion de ces métiers. La première édition se tiendra le jeudi 18 janvier 2018.

Deciday vise à devenir un rendez-vous de rencontres et d'échanges entre professionnels et élèves pour présenter à ces derniers le dynamisme du secteur, la richesse des métiers et les opportunités de recrutement à tous les niveaux de formation. Ces jeunes pourront ensuite aller à la rencontre des établissements partenaires listés sur [le site internet de Deciday](#). Les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs et des activités de tourisme qui souhaitent être acteurs de l'opération et devenir partenaires peuvent s'inscrire sur le site.

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en précarité

Rapprocher l'école de l'entreprise, renforcer les relations entre les acteurs publics et privés, lever les freins à l'apprentissage et développer l'alternance, mieux adapter les formations aux besoins des entreprises, voilà quelques-uns des leviers d'actions identifiés dans le livre blanc « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en précarité. Changer d'échelle ! » remis le 26 septembre 2017 à Muriel Pénicaud, ministre du travail, à l'occasion de la 5^e édition du salon « Jeunes d'Avenirs ».



Ce livre blanc consigne des recommandations et des engagements pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en situation de précarité. [Télécharger le livre blanc](#)

Le colloque « Pratiques d'insertion professionnelle des jeunes »



La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail a organisé,

le 14 novembre 2017, une journée de colloque sur les pratiques d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Cette journée a permis de croiser les regards sur les expériences en France et à l'étranger, et d'en tirer des leçons et des perspectives pour l'avenir.

- Quelles pratiques d'accompagnement favorisent l'insertion professionnelle des jeunes ?
- Quels sont les facteurs d'adhésion des jeunes aux politiques publiques qui leur sont destinées ?
- Comment articuler savoir-être et savoir-faire pour favoriser l'insertion ?
- Quelles interactions de l'accompagnement avec le monde de l'entreprise ?

Experts, chercheurs et praticiens ont présenté leurs travaux et des retours d'expérience, afin d'alimenter la réflexion et de dresser de nouvelles perspectives pour les politiques publiques d'accompagnement des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle.

[Accéder aux supports des interventions](#)

La poursuite du programme « Erasmus Pro »

Michel Servoz, le directeur général de l'emploi et des affaires sociales de la commission européenne, a annoncé que le programme « Erasmus Pro » (une nouvelle opportunité de stages de longue durée en entreprise à l'étranger au sein du programme Erasmus+) serait reconduit entre 2017 et 2018 avec un objectif de 50 000 bénéficiaires.

« *Projet pilote initié en 2016 et soutenu par la Commission européenne, le départ d'apprentis dans un autre pays de l'Union européenne pour y poursuivre leur formation en alternance pendant 6 à 12 mois est considéré comme un succès. A ce titre, l'expérimentation va être prolongée et généralisée dès 2018, avec un budget et un cadre adaptés à ces ambitions.* »

[Le programme Erasmus+ et la formation professionnelle](#)

[Le programme Erasmus+ pour les apprentis](#)



Les entreprises du BTP recrutent des apprentis dans toute la France

Le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) vient de lancer un dispositif de promotion des métiers du BTP. En effet, les entreprises du secteur, qui rencontrent des difficultés à recruter, recherchent plus de 4 000 jeunes en contrat d'apprentissage partout en France.



« C'est le métier de maçon qui recrute le plus, tous CFA du BTP confondus, avec 382 offres, suivi par le métier d'électricien : 246 offres, de peintre décorateur : 195 offres, d'installateur sanitaire : 185, de menuisier : 166 et de

plâtrier-plaquiste : 111. »

[Accéder au communiqué de presse](#)

RÉGLEMENTATION

La formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur

[L'arrêté du 11 août 2017](#) relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur a été publié (JO n°0204 du 1^{er} septembre 2017).

Le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

Ont été publiés :

- [L'arrêté du 24 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2016](#) relatif aux groupes de métiers, aux classes et aux options au titre desquels le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » peut être délivré (JO n° 204 du 1^{er} septembre 2017).
- [L'arrêté du 3 août 2017](#) relatif au nombre et à la nature des épreuves des classes et des options au titre desquels le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » peut être délivré (JO n° 203 du 31 août 2017).

Les classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »

[L'arrêté du 10 août 2017](#) a modifié l'article 3 de l'arrêté du 2 février 2016 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » par l'ajout de l'alinéa suivant : « Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 19 mai 2015 modifié susvisé, la répartition entre les enseignements complémentaires dans les collèges et les lycées professionnels publics est fixée par le conseil d'administration après avis du conseil pédagogique. Dans les collèges et lycées professionnels privés sous contrat, cette répartition est fixée par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs. Ces derniers sont informés par le chef d'établissement des suites de cette consultation. »

DIPLÔMES

CAP/BEP/Bac Pro/BTS

[L'arrêté du 19 octobre 2017](#) relatif au calendrier des examens pour l'obtention des certificats d'aptitude professionnelle maritimes, des brevets d'études professionnelles maritimes, des baccalauréats professionnels du champ professionnel des métiers de la mer et des brevets de technicien supérieur maritimes pour l'année scolaire 2017/2018 a été publié (JO n°0277 du 28 novembre 2017).

CAP

Ont été publiés les arrêtés :

- [du 2 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2004](#) portant définition du certificat d'aptitude professionnelle « agent de prévention et de médiation » et fixant ses conditions de délivrance (JO n°0249 du 24 octobre 2017).
- [du 28 août 2017 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 modifié](#) portant définition du certificat d'aptitude professionnelle « Arts du verre et du cristal » et fixant ses conditions de délivrance (JO n° 225 du 26 septembre 2017).
- [du 28 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 24 mars 2016](#) portant création de la spécialité « maintenance des matériels » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 214 du 13 septembre 2017).
- [du 4 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 27 février 2017](#) portant création de la spécialité « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 178 du 1 août 2017).
- [du 4 juillet 2017](#) portant création de la spécialité « Primeur » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 178 du 1^{er} août 2017).
- [du 4 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 11 août 2004 modifié](#) portant création du certificat d'aptitude professionnelle « assistant(e) technique en milieu familial et collectif » et fixant ses conditions de délivrance (JO n° 178 du 1^{er} août 2017).
- [du 4 juillet 2017](#) portant création de la spécialité « Crémier-fromager » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 178 du 1^{er} août 2017).
- [du 30 mai 2017](#) portant création de la spécialité « Opérateur/Opératrice de service - Relation client et livraison » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 145 du 22 juin 2017).

Bac Pro

Ont été publiés les arrêtés :

- [du 28 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 24 mars 2016](#) portant création de la spécialité « Maintenance des matériels » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 213 du 12 septembre 2017).

- [du 28 juillet 2017](#) modifiant le diplôme intermédiaire de la spécialité « technicien en chaudronnerie industrielle » de baccalauréat professionnel (JO n° 191 du 17 août 2017).
- [du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 11 mai 2011 modifié](#) portant création de la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne », option A « à domicile », option B « en structure », du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 147 du 24 juin 2017).
- [du 7 avril 2017](#) portant création de la spécialité « esthétique cosmétique parfumerie » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 101 du 29 avril 2017).

BP

[L'arrêté du 4 juillet 2017](#), portant définition de l'épreuve facultative de langue vivante des brevets professionnels, a été publié au JO n° 178 du 1^{er} août 2017.

[L'arrêté du 11 octobre 2017](#) autorisant à titre expérimental la mise en œuvre anticipée du diplôme du brevet professionnel option « responsable de l'entreprise agricole » a été publié au JO n°0245 du 19 octobre 2017.

DOCUMENTATION – SITES

L'apprentissage dans la fonction publique territoriale

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a publié un guide pour aider les collectivités territoriales dans l'accueil des jeunes apprentis.



Sont notamment abordés dans ce guide les enjeux de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, le déroulement du contrat d'apprentissage ainsi que la rémunération et les conditions de travail des apprentis. De nombreuses annexes permettent également de faciliter les démarches administratives.

[Télécharger le guide](#)

L'apprentissage en 2016. Une stabilisation des entrées dans la construction après sept années de baisse

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail a publié, le 4 septembre 2017, [une analyse sur les entrées en apprentissage en 2016](#).

En 2016, 288 700 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés, 275 300 dans le secteur privé et 13 400 dans le secteur public, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2015.

Alors que la hausse en 2015 dans le secteur privé (+0,4 %) était essentiellement due aux recrutements d'apprentis mineurs dans les entreprises de moins de 10 salariés, l'augmentation en 2016 repose sur les embauches d'apprentis en formation de niveau bac + 2 ou plus dans des entreprises de 10 salariés ou plus (+ 5,6 %). Les nouveaux contrats sont en hausse dans l'industrie (+ 2,5 %) et le tertiaire (+ 1,2 %) et se stabilisent dans la construction (0,0 %).



Les embauches continuent d'augmenter dans le secteur public, notamment dans les services de l'État où ont été signés 4 300 contrats d'apprentissage en 2016 (+ 64,7 %).

Il est également à noter que dans le secteur public :

- Les entrées en contrat d'apprentissage augmentent toujours fortement. En 2016, 13 400 nouveaux contrats ont été signés, soit près de 2 200 apprentis supplémentaires par rapport à 2015 et 4 400 de plus par rapport à 2014. Cette hausse est à relier aux décisions prises lors de la conférence sociale de juillet 2014.
- La hausse des recrutements concerne principalement des apprentis majeurs préparant un diplôme du supérieur.
- Deux tiers des contrats forment aux métiers des services dont 23 % aux métiers de la santé, du travail social et autres services aux personnes et 19 % aux métiers de la communication et de l'information. 33 % des contrats préparent aux métiers dans le domaine de la production (dont 14 % dans les spécialités de la forêt, des espaces verts, de l'agriculture et de la pêche).

Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2016

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) a publié, en juin 2017, [une étude sur les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2016](#).



Elle révèle qu'en 2016, la fonction publique a enregistré 13 148 nouveaux contrats d'apprentissage, soit une hausse de 23 % par rapport à 2015.

Dans les trois versants de la fonction publique, c'est la fonction publique territoriale (FPT) qui est le principal employeur des nouveaux apprentis, avec 52,9 % des entrants en 2016. La fonction publique de l'État (FPE) représente 43,4 % des nouveaux entrants.

Dans la FPT, 60,3 % des nouveaux apprentis ont été recrutés par des communes, 11,2 % par des départements et 6 % par des régions.

Par ailleurs, les contrats d'apprentissage conclus en 2016 dans la FPT concernent des apprentis plus jeunes que ceux de la FPE et de la fonction publique hospitalière (FPH). Les mineurs représentent ainsi 22 % des nouveaux contrats dans la FPT contre 8 % dans la FPE et la FPH.

Les nouveaux apprentis titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus nombreux dans la FPE (39 %) que dans la FPT et la FPH (respectivement 23 % et 24 %). Enfin, c'est dans la FPT que l'apprentissage prépare le plus souvent à un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (45 %) contre 23 % dans la FPH et 7 % dans la FPE.

L'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat. Guide pratique à l'usage de ressources humaines

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) propose [une nouvelle version du guide « L'apprentissage dans la fonction publique de l'État »](#). Elle tient compte de l'évolution du cadre réglementaire et s'articule autour de cinq chapitres : le contrat d'apprentissage ; les spécificités des contrats d'apprentissage conclus par un employeur public ; les conditions préalables à toute conclusion d'un contrat d'apprentissage ; les procédures de recrutement d'un apprenti ; la vie du contrat d'apprentissage ; les modifications, rupture et fin d'un contrat d'apprentissage.



Une analyse comparative de l'efficacité de l'apprentissage en France et en Allemagne

Le Centre d'Études de l'Emploi et du Travail (CEET) du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a publié [une analyse comparative de l'efficacité de l'apprentissage pour les sortants du secondaire et du supérieur en France et en Allemagne](#).



Cet article révèle notamment « qu'avoir suivi un apprentissage est associé à un avantage plus fort sur les sortants d'études à temps plein en France qu'en Allemagne à la sortie du secondaire. » À la sortie du supérieur, aucun effet causal n'est observé dans les deux pays. On apporte des éléments de preuve suggérant qu'en sortie de secondaire, l'avantage moyen des apprentis sur les étudiants à temps plein suit un schéma différent dans les deux pays. En Allemagne, il est principalement expliqué par des hauts niveaux de rétention des apprentis par les entreprises de formation, tandis qu'en France il est également issu de la position favorable des anciens apprentis sur le marché du travail externe. »

La lettre d'info des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC)

Au sommaire de [la lettre des CPC n°17](#) publiée par le bureau des diplômes professionnels du ministère de l'Éducation Nationale en août 2017 :



- L'interview de Jean-Marc Monteil (chargé d'une mission interministérielle sur le numérique dans l'éducation et la formation) sur l'expérimentation « Profan » en cours dans 117 lycées professionnels à la rentrée 2017 ;
- La présentation des sept grandes actions de modernisation des CPC ;
- La nouvelle organisation de la rubrique « diplômes professionnels » sur le site Eduscol ;
- La publication de deux nouvelles études prochainement en ligne dans la collection « CPC études » :
 - « La reprise ou la réorientation d'étude des jeunes diplômés vers des diplômes professionnels de niveaux V ou IV »
 - « Organiser et exercer le tutorat des jeunes en formation professionnelle initiale au sein des petites structures »
- La préparation du CAP « crémier fromager dans la filière alimentation.

Les documents de liaison CFA-Entreprises. SAA de Strasbourg

Le Service Académique de l'Apprentissage de Strasbourg propose trois nouveaux documents de liaison de niveaux V et III :



- [CAP « glacier fabricant »](#)
- [BTS « conception de produits industriels \(CPI\) »](#)
- [BTS « conception de processus de réalisation produits \(CPRP\) »](#)

[Autres documents de liaison disponibles](#)

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche. Édition 2017

L'édition 2017 de Repères et références statistiques (RERS) sur les enseignements, la formation et la recherche vient d'être publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).



Les métiers de l'agriculture et de la forêt

Un numéro consacré aux métiers de l'agriculture et de la forêt est paru en septembre 2017. De la production à la commercialisation, du conseil, à la recherche et au machinisme, des formations variées s'offrent au choix des jeunes.



Source : ONISEP, septembre 2017, 152 p. (coll. « Parcours »)

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directeur de publication : Gilles Lasplacettes

Responsable du CNRAA : Axel Mambole

Rédaction, mise en page : Laurence Denis

CNRAA

Direction Territoriale Réseau Canopé Île-de-France

60, bd du Lycée

92170 Vanves

Tél. : 06-77-58-49-13

Tél. : 01.85.32.48.68

Site : eduscol.education.fr/cnraa

[Suivez le CNRAA sur twitter](#)

